

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 30 juillet 2025 Par suite d'une convocation en date du 18 juillet 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 juillet 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n°D_2025_07_30_06	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absents : M. Jean-Philippe Gecchele, M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de cession de matériel à titre gratuit avec le Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du déploiement du tri des emballages dits « hors foyer », le Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR) a répondu à un appel à projets lancé par l'éco-organisme CITEO.

Ce projet a permis le financement intégral de supports sacs ainsi que d'autocollants signalétiques rappelant les consignes de tri.

Dans une volonté d'encourager l'organisation d'événements écoresponsables sur son territoire et notamment la collecte et le tri des déchets, le SIVALOR propose de céder à la commune de Contamine Sarzin 5 supports de sacs accompagnés de leurs éléments signalétiques.

Monsieur le Maire précise :

- que cette cession est consentie à titre gratuit,
- que le matériel ne fera l'objet d'aucun remplacement en cas de dégradation, de casse ou de vol ni d'aucun entretien par le SIVALOR,
- que le matériel deviendra la propriété de la commune dès la signature de la convention.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant qu'en contrepartie de cette cession la commune s'engage à :

- utiliser le matériel dans le cadre d'événements organisés sur le territoire communal/communautaire,
- mutualiser ce matériel avec les associations locales afin de proposer un dispositif de tri lors des manifestations qu'elles organisent,
- veiller à l'entretien courant du matériel.

Monsieur le Maire termine en donnant lecture de la convention à passer entre la commune et le SIVALOR pour cette cession de matériel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

♦ **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec le SIVALOR.

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVALOR et toutes pièces nécessaires au dossier.

SLO

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 31 juillet 2025	Fait à Contamine-Sarzin, le 30 juillet 2025
De sa publication : 31 juillet 2025	Le Maire
Et de sa mise en ligne le : 31 JUL. 2025	Le secrétaire de séance
	Georges CANICATTI
	Pierrette BATON MARECHAL



Handwritten signature and date: 31 JUL 2025